

# Programme D'adoption Numérique du Canada

DÉVELOPPER VOTRE ENTREPRISE EN LIGNE  
GUIDE DES PROGRAMMES DE LA RÉGION  
DU MANITOBA



Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au Programme d'adoption du numérique canadien - volet " Cultivez votre entreprise en ligne ".

Le Momentum Centre, Inc. et AstroLab Synergies ont uni leurs forces dans un engagement commun à soutenir le développement économique et le développement de la main-d'œuvre. Nous sommes heureux de vous présenter IntegrateIT, l'initiative par laquelle nous mettrons en œuvre la micro-subvention du Programme d'adoption du numérique canadien - " Faites croître votre entreprise en ligne " au Manitoba.

Nous reconnaissons l'importance d'aider les entreprises à adopter la technologie numérique, surtout compte tenu de la complexité des dernières années, et nous sommes ravis de partager cette aventure avec la communauté des petites entreprises.

Comme si la pandémie ne suffisait pas, les entreprises continuent de faire face à de nouveaux défis, notamment une inflation élevée, des problèmes de chaîne d'approvisionnement et des taux de chômage qui n'ont jamais été aussi bas. Les entreprises nous ont dit qu'il est de plus en plus difficile de trouver et de conserver des travailleurs talentueux, alors que le taux de chômage des jeunes continue de grimper. Nous sommes conscients de l'impact de ces deux dernières années et des conséquences qu'elles ont eues. Pour y remédier, nous avons mis au point IntegrateED, un compagnon programme d'expérience professionnelle pour les jeunes axé sur l'employabilité et le développement des compétences en leadership, financé par le Programme d'adoption numérique du Canada qui est toutes nécessaires pour être compétitif dans l'économie numérique. IntegrateED offrira aux entreprises un accès direct à notre conseillers en commerce électronique, passionnés et motivés, qui fourniront des services de conseil et des recommandations pour vous aider dans votre parcours d'adoption du numérique. Bien que facultatif, nous recommandons vivement à votre entreprise de tirer pleinement parti de cette précieuse ressource.

Le guide du programme qui suit est fondé sur les lignes directrices et les critères d'admissibilité établis par le gouvernement du Canada. Même si nous aimerions aider tous ceux qui présentent une demande, nous sommes tenus de respecter ces lignes directrices dans le cadre du programme. Nous vous demandons de garder cela à l'esprit. Certains des critères sont établis par la politique publique, un exemple étant la définition de petite à moyenne entreprise, qui stipule qu'une entreprise doit avoir au moins un employé, à l'exclusion du propriétaire, veuillez voir le lien ci-joint :  
[https://www.ic.gc.ca/eic/site/061.nsf/fra/h\\_03126.html](https://www.ic.gc.ca/eic/site/061.nsf/fra/h_03126.html).

Alors que nous nous efforçons d'administrer un millier de demandes de micro-subventions dans toute la province et d'employer plus de cent jeunes chaque année, nous vous demandons de comprendre et d'être conscients que ce processus prendra du temps. C'est un privilège pour nous de vous aider dans votre parcours d'adoption du numérique. Nous allons faire de notre mieux pour vous aider à atteindre vos objectifs !

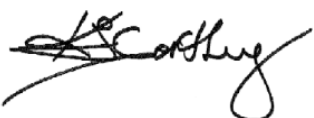
Prochaines étapes :

- Passez en revue le guide du programme suivant
- Préparez votre documentation pour le téléchargement de la demande
- Remplissez votre demande en ligne
- Soumettez votre candidature !

Après avoir soumis votre candidature, vous recevrez un accusé de réception. Nous nous réjouissons de vous contacter dès que nous aurons eu l'occasion d'examiner et de juger les candidatures.

Merci encore de l'intérêt que vous portez aux programmes IntegrateIT et IntegrateED.

Chaleureusement,



Kimber Corthey  
The Momentum Centre



Crystal Kalaitzakis  
Astrolab Synergies

---

## Portée du Programme

Le Momentum Centre et AstroLab Synergies se sont associés pour gérer Programme d'adoption du numérique canadien - volet " Cultivez votre entreprise en ligne " au Manitoba par le biais de l'initiative IntegrateIT. IntegrateIT est un partenariat de trois ans qui permettra d'offrir plus de 2 900 micro-subventions aux petites entreprises.

Grâce au Programme d'adoption numérique du Canada - Faites croître votre entreprise en ligne, les entreprises éligibles peuvent recevoir :

- Une micro-subvention unique d'un montant maximal de 2 400 dollars pour les coûts liés à l'adoption de technologies numériques et à l'activité de commerce électronique (par exemple, conseils, logiciels, abonnements et licences de plateformes, etc.
- l'accès à notre réseau de conseillers en commerce électronique (CCE) pour vous aider à adopter le numérique.

## Exigences D'éligibilité

Pour bénéficier de la micro-subvention, les entreprises doivent :

- Être une entreprise à but lucratif établie au Manitoba (y compris les entreprises sociales et les coopératives à but lucratif) ;
- Être une entreprise enregistrée ou constituée en société ;
- Être une entreprise en contact avec les consommateurs (accessible ou fournissant des services aux clients) ;
- Avoir au moins un employé (autre que le propriétaire de l'entreprise).

Les entreprises suivantes ne peuvent pas être prises en considération ;

- Entreprises pratiquant la vente interentreprises ;
- Chaînes d'entreprises, franchises ou organismes de bienfaisance enregistrés ;
- Représentants de sociétés de marketing multi-niveaux ;
- Courtiers et agents immobiliers.

## Avant de Faire la Demande

Veillez rassembler les informations suivantes pour votre soumission de candidature :

- Coordonnées de l'entreprise et du propriétaire ;
- Numéro d'entreprise fédéral ;
- Date de démarrage de l'entreprise (telle qu'indiquée dans vos statuts) ;
- Type d'industrie et code SCIAN ;
- Preuve du paiement des retenues à la source - en utilisant votre documentation PD7A ;
- Données sur la diversité et l'inclusion des propriétaires ;
- Statut actuel d'adoption du numérique.

## Conditions Générales

- Le formulaire de demande doit être soumis dans son intégralité avec les documents commerciaux requis. Une demande incomplète ne sera pas prise en compte ;
- Le fait de répondre aux critères d'admission du programme ne garantit pas l'approbation du financement ;
- IntegrateIT doit approuver la demande de l'entreprise et fournir un accord de micro-subvention signé avant que les dépenses ne soient engagées ;
- Les candidats reçoivent un maximum de 2400 \$ avec le programme Grow Your Business Online (CDAP) ;
- Les candidats devront suivre les directives et les exigences du programme, et soumettre tous les rapports requis, y compris la documentation financière ;
- Les candidats donneront leur accord pour participer à des enquêtes de suivi, et pour partager le nom de leur entreprise en tant que bénéficiaire du financement.
- Les demandeurs donneront leur consentement à la divulgation de leurs informations commerciales au Momentum Centre, au Astro Synergies et au gouvernement du Canada.
- Les demandeurs doivent maintenir leur projet d'adoption numérique pendant six mois après l'intervention.

## Processus de Demande de DÉVELOPPER VOTRE ENTREPRISE EN LIGNE

- 1** Assurez-vous que votre entreprise répond aux critères d'éligibilité.
- 2** Remplissez la demande en ligne. Prévenez-nous si vous ne recevez pas de courriel de confirmation.
- 3** IntegrateIT évaluera les demandes, les entreprises retenues recevront un accord de micro-subvention qu'elles devront signer et renvoyer.
- 4** Les entreprises qui passent à l'étape suivante doivent effectuer une évaluation numérique. Une fois celle-ci terminée, le projet peut commencer à engager des coûts.
- 5** Une fois le projet terminé, les entreprises doivent soumettre une demande de remboursement des frais pour l'adjudication, en joignant leurs factures et les preuves de paiement.

## Conseillers en commerce électronique (CCE)

Les jeunes CCE seront disponibles pour un maximum de 20 heures afin de fournir des services de conseil et des recommandations aux entreprises pour soutenir leur projet d'adoption numérique. Ce service est offert à toutes les entreprises approuvées, sans frais supplémentaires. Si plus de 20 heures sont nécessaires, une approbation supplémentaire sera requise. Bien qu'il ne soit pas obligatoire de recourir aux services d'un CCE, cela est recommandé.

Indépendamment de cela, les entreprises seront contactées par IntegrateIT au cours de l'accord de microsubvention pour s'assurer que les exigences du projet sont respectées.

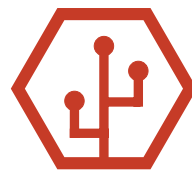
## LANCER VOTRE STRATÉGIE D'ADOPTION DU NUMÉRIQUE EN

# 2022



### 20%

des entreprises canadiennes sont considérées comme matures sur le plan numérique.



### 50%

des dirigeants d'entreprise ont accéléré leur adoption des technologies numériques.



### 78%

des Manitobains ont déclaré utiliser les médias sociaux en 2021.

## Remboursement de la Subvention

Dans les 30 jours suivant la date d'achèvement du projet, l'entreprise doit transmettre à IntegrateIT :

- Un bref exposé du projet décrivant les résultats du projet (par exemple, liens, captures d'écran, plans, etc.) ;
- Une demande de remboursement de frais accompagnée de toutes les factures et preuves de paiement correspondantes.

IntegrateIT évalue le compte-rendu et la demande afin de déterminer le montant final de l'allocation. Après approbation, les fonds seront envoyés par transfert électronique de fonds (TEF), des frais bancaires peuvent s'appliquer.

## Dépenses Éligibles

Les dépenses liées directement à la vente de produits ou de services en ligne seront considérées comme des dépenses éligibles, y compris, mais sans s'y limiter, les dépenses suivantes :

- Coûts liés à la mise en oeuvre ou à l'amélioration d'une solution numérique de commerce électronique (par exemple, outils de réservation en ligne, systèmes de commande en ligne, facturation et paiements électroniques) ;
- Coûts des solutions de back-office pour soutenir une stratégie de commerce électronique (par exemple, gestion des stocks, exécution et distribution des commandes, création de bases de données clients (CRM)) ;
- Coûts de la publicité sur les médias sociaux (si elle est liée au plan de mise en oeuvre du commerce électronique) ;
- Coûts liés à l'optimisation des moteurs de recherche (SEO) ou au marketing des moteurs de recherche (SEM) ;
- Embauche d'un tiers pour l'adoption du numérique ou le marketing lié au commerce électronique ;
- Développement d'un nouveau site web ou mise à niveau d'un site existant pour soutenir le commerce électronique.

## Dépenses Inéligibles

Une liste complète des coûts inéligibles sera détaillée dans l'accord de micro-subvention. Les dépenses inéligibles comprennent :

- Achats effectués avant l'approbation de la subvention ;
- Coûts de connectivité ;
- Coûts liés à l'expédition de marchandises achetées via la plateforme de commerce électronique ;
- Logiciels de bureautique (par exemple Microsoft Office, iWork, Google Workspace, etc.) ;
- Renouvellements de services numériques tels que les abonnements à des noms de domaine ou à des logiciels ;
- Développement de sites web non liés à une solution de commerce électronique ;
- Signalisation et impression ;
- Modification du logo et de l'image de marque ;
- Matériel informatique tel que les ordinateurs portables, les ordinateurs et les téléphones cellulaires ;
- Salaires ou charges salariales de l'entreprise ;
- Paiements mensuels de prêts fonciers, prêt et/ou loyer ;
- Tous frais liés à la préparation ou à la présentation de votre demande.

**Contactez-nous si vous avez des questions ou des préoccupations.  
Nous vous remercions.**



**<http://iit.momentumcentre.ca>**



**[info@letsintegrateit.com](mailto:info@letsintegrateit.com)**



**(204)-306-7882**